



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
22/11/2024

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	150

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit novembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 24_091_C

Objet de la
délibération :

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

**Avenant n°3 au contrat de
délégation du service
public d'Assainissement
Collectif de Castelmoron
sur Lot avec VEOLIA**

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2^{ème} Vice-Président (Thouars sur Garonne)
- Julie CASTILLO, 3^{ème} Vice-Présidente (Casteljaloux)
- Gérard RÉGNIER, 4^{ème} Vice-Président (Villeneuve sur Lot)
- Jean-Pierre MOULY, 5^{ème} Vice-Président (2 voix – Fumel et le SI des eaux de la Lémance)
- Pierre SICAUD, 6^{ème} Vice-Président (Castillonnès)
- Pierre IMBERT, 7^{ème} Vice-Président (Caumont sur Garonne)
- Christine SATTI, 8^{ème} Vice-Présidente (La Croix Blanche)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Chantal TEYSSIER (Agnac), Christophe MELON (Aiguillon), Didier CARREGUES (Allemans du Dropt), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Brigitte PAILLERAS (Beaugas), Yves SABOURIN (Beauziac), Pascal MOURGUES (Bias), Jacques DUBICKY (2 voix – Blanquefort sur Briolance et le SI des Eaux de la Lémance), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON POMMEROL (Boussès), Alain LORENZELLI (Bruch), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Patrick YAOUANC (Calonges),

Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON (Casseneuil), Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Line LALAUURIE (Castelmoron sur Lot), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Jean-Pierre TROUPEL (Cours), Stéphane ROSSATO (Damazan), Chantal GILLES (Dausse), Julien ERNOUT (Doudrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Louis COSTES (Fumel), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Michel DREANO (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Nadine ZANARDO (Grateloup Saint Gayrand), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Anne LESIMPLE (La Sauvetat du Dropt), Marc BIRAU (Labretonie), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jean-Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Léopold TALOU (Laroque Timbaut), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédar), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Alain BUGGIN (Loubès Bernarc), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Alain PASCAL (Marmande), Catherine BUZARE (Masquières), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Jean-Noël VACQUÉ (Miramont de Guyenne), Claudie CADDoux (Monbahus), Eric MARCUZZO (Monbalen), Henri CORBEL (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Alexandra EGLIN (Montastruc), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Tino ROSSI (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pascal DANDY (Monviel), Yoann KEMPEN (Moulinet), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Henri MATTANA (Pailloles), Serge CADIOT (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrières), Isabelle TEULIERE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Aldo RUGGERI (Prayssas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Cécile DURGUEIL (Pujols), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nadine LEJEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Jeanine MARSAT (Saint Front sur Lémance), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Guy DENOUAL (Saint Maurice de Lestapel), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Martine MASSOU (Saint Salvy), Yann BIHOUEE et Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Antoine MILANES (Sainte Bazeille), Philippe SALAND et Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Christiane LARTIGUE (Ségallas), Daniel RENTENIER (Sembas),

Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel CRÉHEN (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Patrick CAYROU (Vianne), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Michel LAVILLE et Jean-Éric ROSIER (Villeneuve sur Lot), Jean-Jacques CAMINADE (Villeréal) et Alain DALLA MARIA (Villeteau).

Étaient présents sans pouvoir de vote :

Messieurs Jean-Claude VIGNEAU (suppléant à Castelmoron sur Lot), Gérard DELBREL (conseiller municipal à Saint Antoine de Ficalba) et Cyril FORTUNEL (Saint Pastour).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Christian GIRARDI (Aiguillon), Patrick LABAISSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Romain JOLLY (Auradou), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Damien LELAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Nicole GÉRION (Cahuzac), Serge LAGOURGUE (Calignac), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Christian GILLET (Casseneuve), Didier RIVIÈRE (Castella), Philippe HUVELLE (Castelnau de Gratecambe), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Jean-Pierre CAUSERO (Clermont Dessous), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Didier CAYSSILLE (2 voix – Cuzorn et St des eaux de La Lémance), Jocelyne PAUTRAT (Dévillac), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Léo SUAREZ (Durance), Alain DELANNE (Duras), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Serge LARROCHE (Espies), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Georges LEBON (Galapian), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Guy VICTOR (Hauteville la Tour), Chrystel COLMAGRO (Houillès), Jérôme LAPLACE (La Réunion), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Serge PERES (Lasserre), Alain GIBRAT (Laugnac), Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Pierre REAU (Le Fréchou), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Alain LARQUEY (Longueville), Isabelle LABONNE (Lougratte), Arnaud PILON (Madaillan), Muriel FIGUEIRA (Marmande), Bernard BARRIÈRE (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), François BOUYOU

(Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Patrick FERRÉ (Monflanquin), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Maurice PIERRE (Nicole), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Christiane LAFAYE-LAMBERT (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Christine DELMAS (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Franck MORVAN (Saint Avit), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Christelle BAISIR (Saint Georges), Jean-Jacques FOULOU METGE (Saint Jean de Duras), Jérémy VIOTTO (Saint Laurent), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Grégory CAMARA GONZALES (Saint Pierre de Buzet), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Didier RESSIOT (Sainte Bazeille), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Jannick CAZETTE (Salles), Laurent MERCIER (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Alain BROUILLET (Sénestis), Emmanuel VIGO (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Mathieu PELERIN (Tonneins), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Philippe BOURGOIN (Varès), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Freddy GUEUDIN (Villeneuve sur Lot), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil), Brigitte RIBERA (Xaintraillles) et Didier VAYSSIÈRE (SI des eaux de La Lémance).

Secrétaire de Séance : Françoise RIVETTA

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n° 24_091_C**Objet : Avenant n°3 au contrat de délégation du service public d'Assainissement Collectif de Castelmoron sur Lot avec VEOLIA**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ;

VU l'Arrêté inter préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023 ;

VU l'exploitation du service public d'Assainissement collectif sur la commune de Castelmoron, confiée au délégataire VEOLIA-CGE selon le contrat de concession reçu en sous-préfecture de Marmande le 8 décembre 2015 ;

VU la délibération du Comité Syndical n°19_093_CBIS en date du 19 novembre 2019 par laquelle le Syndicat EAU47 a accepté la demande de transfert de la compétence Assainissement Collectif de la commune de Castelmoron sur Lot.

VU la délibération du Comité Syndical n°24_007_C du 27 février 2024, qui acte l'intégration de la commune de Laparade actuellement gérée par la régie d'exploitation EAU47, au contrat précité à compter du 1^{er} janvier 2025.

CONSIDÉRANT que l'intégration de la commune de LAPARADE au contrat d'assainissement de CASTELMORON nécessite d'apporter des ajustements sur certains articles du contrat précité ;

Madame la Présidente expose à l'assemblée les éléments suivants :

Le présent avenant permet d'acter l'ensemble des points suivants :

- L'intégration des ouvrages et réseaux de Laparade (Annexe 1)
- La mise à jour du périmètre de délégation et de l'inventaire des biens (Article 4)
- L'adaptation du Programme de renouvellement (Annexe 3)
- La modification des modalités d'indexation (Article 19.4)
- La création d'un forfait branchement 0-10m et la définition du K BPU à 4 décimales (Annexe 4)
- La création d'une annexe au règlement de service (Annexe 5)
- Des ajustements sur les ETP (Annexe 6)
- Des modifications sur les tarifs de base, sur les modalités et les dates de facturation et d'actualisation (Article 19.1 ; 19.2 ; 19.3)

Sur proposition de Madame la Présidente,

**Après en avoir délibéré,
le Comité syndical :**

À l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'avenant n° 3 au contrat de délégation du service public d'Assainissement

AR Prefecture

047-254702491-20241128-24_091_C-DE

Reçu le 12/12/2024

Publié le 12/12/2024

collectif de Castelmoron sur Lot avec VEOLIA annexé à la présente délibération ;

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s’y rapportant, et d’en assurer leur exécution ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

La Présidente	Le secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Françoise RIVETTA